

ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 12/08/2010

Votre annonce n°10-175565 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.
Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.
Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.
Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP.
Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.

Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis au BOAMP papier, au JOUE ou sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

Département de publication : **974**
Annonce No **10-175565**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Ce concours est couvert par la directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Territoire de la Côte Ouest, 01 Rue Eliard Laude - B.P. 49, à l'attention de M. le président, RE-97822 Le Port Cedex. Tél. 02 62 32 12 12. E-mail : courrier@tco.re. Fax 02 62 32 22 22.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.tco.re>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Territoire de la Côte Ouest, 01 Rue Eliard Laude - B.P. 49, Contact : direction des Investissements et du Patrimoine, RE-97822 Le Port Cedex. Tél. 02 62 32 12 12. E-mail : courrier@tco.re. Fax 02 62 32 22 22. URL : <http://www.tco.re>.

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Territoire de la Côte Ouest, 01 Rue Eliard Laude - B.P. 49, Contact : service des Marchés, RE-97822 Le Port Cedex. Tél. 02 62 32 12 12. E-mail : marche@tco.re. Fax 02 62 32 22 22. URL : <http://www.tco.re>.

Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyés :

Territoire de la Côte Ouest, 01 Rue Eliard Laude - B.P. 49, Contact : service des Marchés, RE-97822 Le Port Cedex. Tél. 02 62 32 12 12. E-mail : marche@tco.re. Fax 02 62 32 22 22. URL : <http://www.tco.re>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Autre.

Services généraux des administrations publiques.

1.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE :

SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du siège social du TCO avec création d'un parc de stationnement en sous-sol.

II.1.2) Description succincte :

la mission confiée au maître d'œuvre sera constituée des éléments de mission suivants:

mission de base:

- diagnostic

- les études d'esquisse (prévues dans le cadre du concours) ;

-Les études d'avant- projet décomposées en APS (Avant- projet Sommaire) et APD (Avant- projet Définitif) ;

-Les études de projet ;

-L'Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux ;

-L'Examen de la conformité au projet et le visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs

-La direction de l'exécution des contrats de travaux ;

-L'Assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie

De parfait achèvement (Gpa) prévue à l'article 44.1 du CCAG travaux.

-Le Dossier des ouvrages exécutés.

Ce marché de maîtrise d'œuvre portera d'une part sur une mission de base de type bâtiment neuf (art. 15-i du décret 93-1268 du 29/11/93 - loi M.O.P.) et d'autre part sur une mission de réhabilitation (art. 15-ii du décret 93-1268 du 29/11/93 - loi M.O.P.) et des missions complémentaires. La mission sera rémunérée sous forme de forfait.

Cette mission comprend également l'établissement des dossiers et les consultations nécessaires à l'obtention du permis de construire et des autres autorisations de construire, ainsi que l'assistance au maître de l'ouvrage au cours de leur instruction.

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

71200000.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :

Chaque candidat ou équipe de candidats fournira un dossier de candidature rédigé en français, comprenant :

A. Un acte de candidature dans lequel sera explicité clairement la (les) personne (s) physique (s) ou morale (s) assurant chacune des compétences requises.

Tous les documents devront être signés par la personne habilitée à engager le candidat ou le groupe ment. Une lettre de motivation, limitée à une page A4, montrera l'intérêt que les candidats portent à l'opération, au travers des arguments développés. Il leur est recommandé d'indiquer leur motivation pour cette opération dans une note qui permet au maître d'ouvrage d'apprécier les moyens qui seraient mis en place pour réaliser cette opération. (cf. annexe acte de candidature)

B. Critères de sélection des candidats : les éléments concernant les compétences, les moyens et les références

L'Essentiel des informations devra être synthétisé sous forme d'un tableau (format A3) qui reprendra pour chaque membre de l'équipe les renseignements jugés essentiels.

III.2) LA PARTICIPATION EST RÉSERVÉE À UNE PROFESSION PARTICULIÈRE :

Oui.

La consultation est ouverte aux candidats ou aux équipes candidates ayant l'ensemble des compétences de maîtrise d'œuvre suivantes:
Architecture (Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE CONCOURS :

Restreint.

Nombre envisagé de participants : 5.

IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :

1. Aucun.

IV.3) CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS :

critère 1 : Qualité architecturale et insertion dans le site (25%)

Critère 2 : La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière (25%)

Critère 3 : l'adéquation du projet au programme fonctionnel et technique (20%)

Critère 4 : Qualité environnementale du projet (20%)

Critère 5 : La qualité technique du projet (10%).

IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

10-80-AOO-DIP.

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 20 septembre 2010 - 10:00.

Documents payants : non.

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

24 janvier 2011 - 10:00.

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

4 novembre 2010.

IV.4.5) Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés :

français.

IV.5) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.5.1) Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) :

Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : chaque concurrent non retenu ayant remis des prestations répondant au programme, recevra une prime d'un montant maximum de 25 000 euros (H.T.).

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

nombre et montant des primes à attribuer: Le lauréat du concours ainsi que chaque concurrent non retenu ayant remis des prestations répondant au programme, recevra une prime d'un montant maximum de 25 000 euros (H.T.). L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires. Dans le cas où une offre serait incomplète ou ne répondrait pas au programme et/ou au règlement du concours, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le maître de l'ouvrage sur proposition du jury.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours :

Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.

IV.5.4) La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

Non.

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. Le jury sera composé comme suit : sera préciser dans le règlement de

consultation.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.2) AUTRES INFORMATIONS :

Suite du II.1.2 Description succincte :

missions complémentaires:

- systèmes de sécurité incendie (Ssi)
- premiers équipements et mobilier.

La mission OPC sera confiée à un prestataire indépendant.

programme de l'opération:

Bâtiment à réhabiliter : 3175 m2 SHON

Extension dans l'enveloppe du bâtiment existant : 250 m2 SHON

Bâtiment neuf : 1125 m2 SHON

Création de 30 places de stationnement en sous-sol

Consistance des travaux :

- remise aux normes (sécurité personnes, accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite...)

Du bâtiment.

- réorganisation des bureaux.
- modification des locaux communs du rez-de-chaussée.
- extension par la construction de bureaux sur la terrasse du R+6.
- construction au dessus du parking couvert, surélevé de 4 étages.
- liaison entre les deux immeubles.
- la réalisation d'un escalier de secours et sanitaires communs.
- organisation fonctionnelle de bureaux standards (espaces rentabilisés).
- traitement HQE de l'enveloppe du bâtiment et de la consommation d'énergie,
- création de places de stationnement

En accord avec l'analyse environnementale.

Pour information les travaux s'effectueront en une seule tranche et les locaux seront vides d'occupation

Enveloppe financière : l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est de l'ordre de 5 758 000,00 euros (H.T.) valeur juillet 2010.

Suite du II.1.3 Objets supplémentaires :

71000000-8- services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.

71240000-2- services d'architecture, d'ingénierie et de planification

71300000-1- services d'ingénierie.

71242000-6- préparation du projet et de la conception, estimation des coûts

71223000-7 -Services d'architecte pour des travaux d'extension de bâtiment.

71220000-6 -Services de création architecturale.

71221000-3 - services d'architecte pour les bâtiments.

71222000-0 - services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs.

Suite du Iii.1 Critères de sélection des participants :

critères de sélection des participants:

Chaque candidat ou équipe de candidats fournira un dossier de candidature rédigé en français, comprenant :

A. Un acte de candidature dans lequel sera explicité clairement la (les) personne (s) physique (s) ou morale (s) assurant chacune des compétences requises.

Tous les documents devront être signés par la personne habilitée à engager le candidat ou le groupe ment. Une lettre de motivation, limitée à une page A4, montrera l'intérêt que les candidats portent à l'opération, au travers des arguments développés. Il leur est recommandé d'indiquer leur motivation pour cette opération dans une note qui permet au maître d'ouvrage d'apprécier les moyens qui seraient mis en place pour réaliser cette opération. (cf. annexe acte de candidature)

B. Critères de sélection des candidats : les éléments concernant les compétences,

les moyens et les références

L'Essentiel des informations devra être synthétisé sous forme d'un tableau (format A3) qui reprendra pour chaque membre de l'équipe les renseignements jugés essentiels.

Le tableau comprendra 10 colonnes dont 8 principales (cf. ANNEXE 1 modèle de tableau équipe) :

1- les renseignements permettant d'évaluer les capacités financières professionnelles et techniques :

- leurs capacités financières : le candidat ou chaque membre de l'équipe rappellera déclaration concernant le chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les services objet du marché réalisé au cours des trois dernières années ;
 - leurs compétences : le candidat ou chaque membre de l'équipe rappellera les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché;
- Compétences minimum attendues dans les domaines suivants :
- architecture
 - ingénierie structure
 - ingénierie fluides
 - ingénierie vrd
 - économiste de la construction
 - environnement

Dans le cas où plusieurs compétences seraient regroupées au sein d'une même structure, les références pour chaque compétence spécifique devront être fournies.

- leurs références : références de chaque membre de l'équipe : la présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant (des travaux et des honoraires), la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
L'Architecte mandataire est invité à présenter au maximum trois références d'opération de même nature (à savoir : projet de réhabilitation de bâtiment tertiaire et des opérations relatives à une extension de bâtiment ou à l'insertion d'un nouveau bâtiment dans un cadre bâti) et trois opérations autres librement appréciées par le candidat. Pour les autres compétences du groupement, seules trois références sont à présenter. L'architecte mandataire présentera sur une page A3 une présentation libre de leurs références sous forme de photos, de plans, de dessins, de résumés graphiques agrémentés de textes; l'ensemble ayant pour objet de fournir un aperçu de sa (leur) production(s) architecturale(s).

- leurs moyens humains : le candidat ou chaque membre de l'équipe rappellera la liste des effectifs moyens annuels sur les trois dernières années avec mention de l'importance du personnel d'encadrement dont il dispose avant d'indiquer ceux qui seront affectés à l'opération ;

Leurs moyens techniques : le candidat ou chaque membre de l'équipe rappellera : Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude de son entreprise ;

Pour justifier des qualités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat devra produire les mêmes documents concernant cet opérateur économique pour l'exécution du marché. Le candidat devra produire un engagement écrit de l'opérateur économique.

En plus des éléments fournis dans le tableau en annexe 1, l'architecte(s), membre(s) de l'équipe, fourniront une présentation libre de leurs références sous forme de photos, de plans, de dessins, de résumés graphiques agrémentés de textes; l'ensemble ayant pour objet de fournir un aperçu de sa (leur) production(s) architecturale(s).

Le support utilisé se limitera à 2 formats A3 maximum pour chaque référence présentée (cf. Modèle ANNEXE 2).

2- les documents relatifs au pouvoir indiquant le nom et la qualité de la personne signataire ayant pouvoir d'engager la société et en cas de groupement les documents relatifs au pouvoir de signature donné par les cocontractants à cette personne ; (cf. : annexe pouvoir)

3- la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; (cf. Annexe la liste des attestations sur l'honneur)

4- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (art. 44 du Cmp) ;

5- copie du titre attestant que le mandataire du groupement a la qualité d'architecte (inscription à l'ordre des architectes ou document équivalent).

En cas d'absence d'un document mentionné ci-dessus ou si un document est insuffisamment renseigné ou clair, le dossier de candidature incomplet pourra entraîner le rejet de la candidature.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Suite du IV.5.3 Contrats faisant suite au concours :

Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.

VI.2) autres informations :

renseignements relatifs a la candidature

- le dossier de candidature :

Sur demande écrite au service des marchés, un modèle d'acte de candidature leur sera envoyé gratuitement.

Dans le cas où la candidature est un groupement de maîtrise d'œuvre :

- l'acte de candidature sera daté et signé en original par tous les membres du groupement ou par le mandataire qui sera explicitement indiqué et qui justifiera qu'il a reçu les habilitations nécessaires pour représenter ces membres du groupement au stade de la passation des marchés. Ces habilitations revêtiront la forme d'un pouvoir signé et daté en original en précisant l'étendue et l'objet de marché. Conformément à l'article 51-iv du Code des Marchés Publics Français, il est rappelé qu'un même mandataire ne peut représenter plus d'un groupement.

- dans le cas où la candidature comporterait des sous-traitants :

L'Acte de candidature sera signé et daté, en original, par tous les membres composant l'équipe (candidat (s) principal (aux) et sous-traitants) ou par une personne ayant reçu les habilitations nécessaires. Ces habilitations revêtiront la forme d'un pouvoir signé et daté en original, précisant l'étendue et l'objet du marché.

- afin d'optimiser le travail d'analyse, les candidats proposeront une synthèse des informations à présenter aux membres du jury au travers d'un cadre commun à tous les candidats.

- l'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prendre en compte le délai d'acheminement du courrier et sur la nécessité d'effectuer leur demande le plus tôt possible.

Il est recommandé aux candidats de fournir un dossier de candidature établi sur la base de ce document type.

- les modalités de réception des candidatures :

La date limite de réception des candidatures est fixée au 20 septembre 2010 à 12 heures (heures locale de la Réunion - GMT+4)

Le pouvoir adjudicateur choisit, pour le mode de transmission des candidatures, la forme papier.

Les candidatures seront adressées à M. le président du TCO à l'adresse indiquée au point I

L'Enveloppe comportera la mention " candidature pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension du siège du TCO avec création de place de stationnement en sous sol".

Elles seront remises contre récépissé ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal parvenant à destination avant la date et heure limites de réception indiquées ci-dessus.

Nota important : Au regard de l'article 56 du Code des Marchés Publics, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Les candidats sont informés de la possibilité de remettre leur candidature via le site internet :

www.tco.re

- analyse préalable des candidatures :

Les candidatures seront analysées préalablement par une commission technique mise en place par les services du TCO, et dont les membres seront distincts des membres du jury. Cette analyse préalable a pour but de préparer le travail du jury. renseignements relatifs aux prestations à remettre en phase offre

- niveau des prestations à fournir:
- rendu : Esquisse pour l'ensemble du projet
- délai de remise des prestations par les concurrents :
- 8 à 10 semaines.
- modalités d'attribution du marché de service :

Les prestations remises par les concurrents seront examinées et évaluées par le jury, qui en proposera un classement et transmettra un procès verbal de cette analyse accompagné de son avis motivé au pouvoir adjudicateur. Ce dernier décidera du ou des lauréats du concours.

Le marché de service qui fera suite à ce concours sera attribué, après négociation avec tous les lauréats conformément aux articles 70-viii et 35-ii-7 Code des Marchés Publics, à l'un des lauréats du concours.

Nota : Dans le cas où le lauréat est un groupement, celui-ci sera transformé sous la forme juridique de groupement conjoint avec le mandataire architecte solidaire une fois le marché attribué, comme le prévoit l'article 51.vii du code des marchés publics. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces demandées dans la rubrique " critère de sélection des participants ".

La sous-traitance est autorisée. Les sous-traitants éventuels devront se conformer aux mêmes formalités.

- modalités de financement :

Pour la prestation esquisse le règlement se fera par mandat administratif et sur présentation d'une facture en 3 exemplaires.

Le lauréat du concours ainsi que chaque concurrent non retenu ayant remis des prestations répondant au programme, recevra une prime d'un montant maximum de 25 000 euros (H.T.). L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

Dans le cas où une offre serait incomplète ou ne répondrait pas au programme et/ou au règlement du concours, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le maître de l'ouvrage sur proposition du jury.

L'Opération est financée sur fonds propres du TCO.

- divers :

A. Catégorie de services : 12 (services d'architecture et d'ingénierie)

B. Toutes les demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées par écrit au pouvoir adjudicateur du présent avis. Les demandes seront reçues au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des candidatures.

Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion

2, Ter, Rue Félix Guyon

97400 Saint-Denis-De-La-Réunion

Tél: 02 6 2 92 43 60

Fax : 02 6 2 92 49 62.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 12 août 2010.

VI.3) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

VI.3.2) **Introduction des recours :**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

VI.4) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

12 août 2010.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 10-175565

Libellé de la facture : Territoire de la Côte Ouest 01 Rue Eliard Laude B.P.49, F-97822 Le Port Cedex.

Classification des produits :

- Services fournis principalement aux entreprises